



DOSSIER PARTENAIRE « COLLOQUE »

Les 10 raisons pour s'engager

- 1** Consolider votre positionnement comme acteur majeur dans le secteur des langues étrangères.
- 2** Soutenir les actions d'un groupe promoteur d'une discipline en plein développement : l'Espagnol Langue de Spécialité.
- 3** Partager des objectifs tournés vers la défense et la promotion de l'Espagnol Langue Professionnalisante.
- 4** Faire partie des institutionnels dans le domaine de l'Espagnol Langue Appliquée.
- 5** Promouvoir les espaces de réflexion et de partage d'expériences dans le domaine de l'enseignement-apprentissage de l'espagnol en tant qu'instrument de gestion de projets.
- 6** Contribuer au développement des relations entre la France et le monde hispanique en encourageant la coopération universitaire européenne et internationale.
- 7** Développer votre notoriété auprès des communautés universitaires et professionnelles.
- 8** Bénéficier d'une visibilité comme partenaire fidèle et proactif de l'enseignement supérieur.
- 9** Valoriser votre image en vous associant à une manifestation internationale d'une qualité scientifique reconnue.
- 10** Profiter de la présence de votre logo sur le site du GERES pour faire un lien vers votre propre page web.

Votre partenariat en bref



Pour être partenaire des colloques du GERES, vous devez :

Abonner la somme de 700 € à l'institution qui organise nos Rencontres Internationales. Celles-ci se font annuellement dans un lieu différent et c'est l'établissement qui accueille cet événement qui procède aux encaissements, moyennant quoi vous bénéficierez :

- De la mise à disposition d'un stand de présentation pendant toute la durée du colloque.
- D'un créneau horaire, programmé pour quelques Maisons d'Édition, afin de présenter des produits, des services, des projets ou même organiser un atelier en lien avec la thématique du colloque.
- De l'affichage de vos posters sur place.
- De la diffusion de votre documentation institutionnelle auprès des participants (pendant le colloque) et des publics ciblés (avant et après le colloque).
- De l'intégration de votre logo dans les Actes du colloque publiés dans *Les Cahiers du GERES* (ISSN 2105 : 1046).



Si vous êtes adhérent institutionnel du GERES, vous pourrez réduire le montant de votre adhésion annuelle du tarif appliqué pour devenir partenaire des colloques en réglant seulement 350 € au lieu de 700 €.

RAPPEL :

Pour gagner en visibilité et soutenir les actions de notre association (de bénévoles à but non lucratif) pendant toute l'année (et pas seulement pendant les trois jours du colloque), il vous convient d'effectuer une adhésion institutionnelle en remplissant le formulaire d'inscription annuelle (étape 1), sans oublier de compléter la page de paiement (étape 2) : <http://www.geres-sup.com/adhesion/comment-adherer/formulaire-d-adhesion-en-ligne/>

Le tarif de l'adhésion institutionnelle a été fixé par notre dernière Assemblée Générale à 150 € par an. Ce montant peut être donc déduit de la somme exigée pour participer dans nos Rencontres Internationales annuelles.

Si vous devenez adhérent institutionnel, un logo actif de votre organisation apparaîtra dans notre rubrique « partenaires » pendant toute l'année d'adhésion.

Pour tout autre renseignement, vous pouvez nous écrire via ce formulaire : <http://www.geres-sup.com/contact/>